

RPQS assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Année
2022

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
RUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAVINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.4.	PARC D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
1.5.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	7
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	8
2.2.	RECETTES	8
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	9
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	10
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	10

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

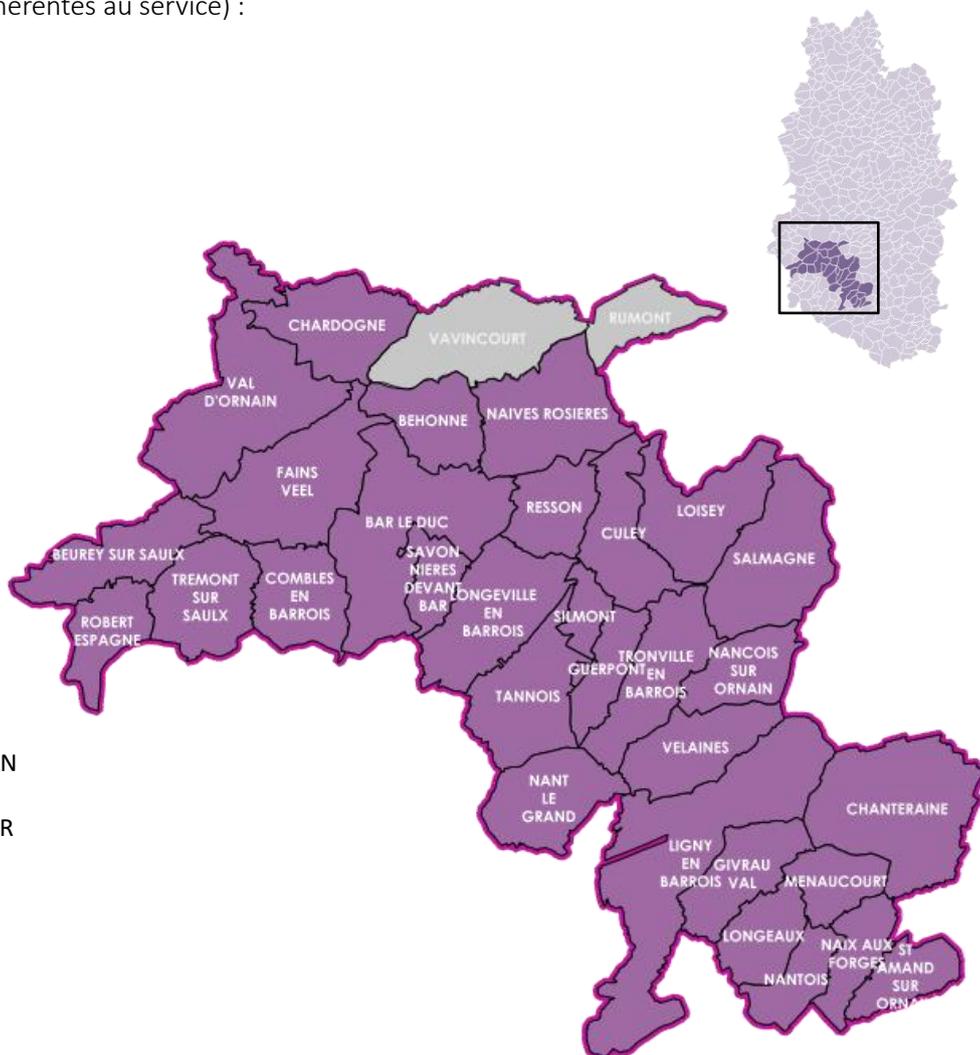
Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

Compétence obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations neuves (<i>conception et bonne exécution</i>) et existantes (<i>diagnostic et bon fonctionnement</i>)
Compétences optionnelles	<input type="checkbox"/> Entretien des installations <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges <input type="checkbox"/> Réalisation des installations <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

- BAR-LE-DUC
- BEHONNE
- BEUREY-SUR-SAULX
- CHANTERAINE
- CHARDOGNE
- COMBLES-EN-BARROIS
- CULEY
- FAINS-VÉEL
- GIVRAUVAL
- GUERPONT
- LIGNY-EN-BARROIS
- LOISEY
- LONGEAUX
- LONGEVILLE-EN-BARROIS
- MENAUCCOURT
- NAIVES-ROSIÈRES
- NAIX-AUX-FORGES
- NANÇOIS-SUR-ORNAIN
- NANT-LE-GRAND
- NANTOIS
- RESSON
- ROBERT-ESPAGNE
- SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
- SALMAGNE
- SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
- SILMONT
- TANNOIS
- TRÉMONT-SUR-SAULX
- TRONVILLE-EN-BARROIS
- VAL D'ORNAIN
- VELAINES



- Existence d'une CCSP Oui
 Non
- Existence d'un zonage Oui (pour 26 communes)
 Non (pour 5 communes (en cours))
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 23/01/2013
 Non

1.2. Mode de gestion du service

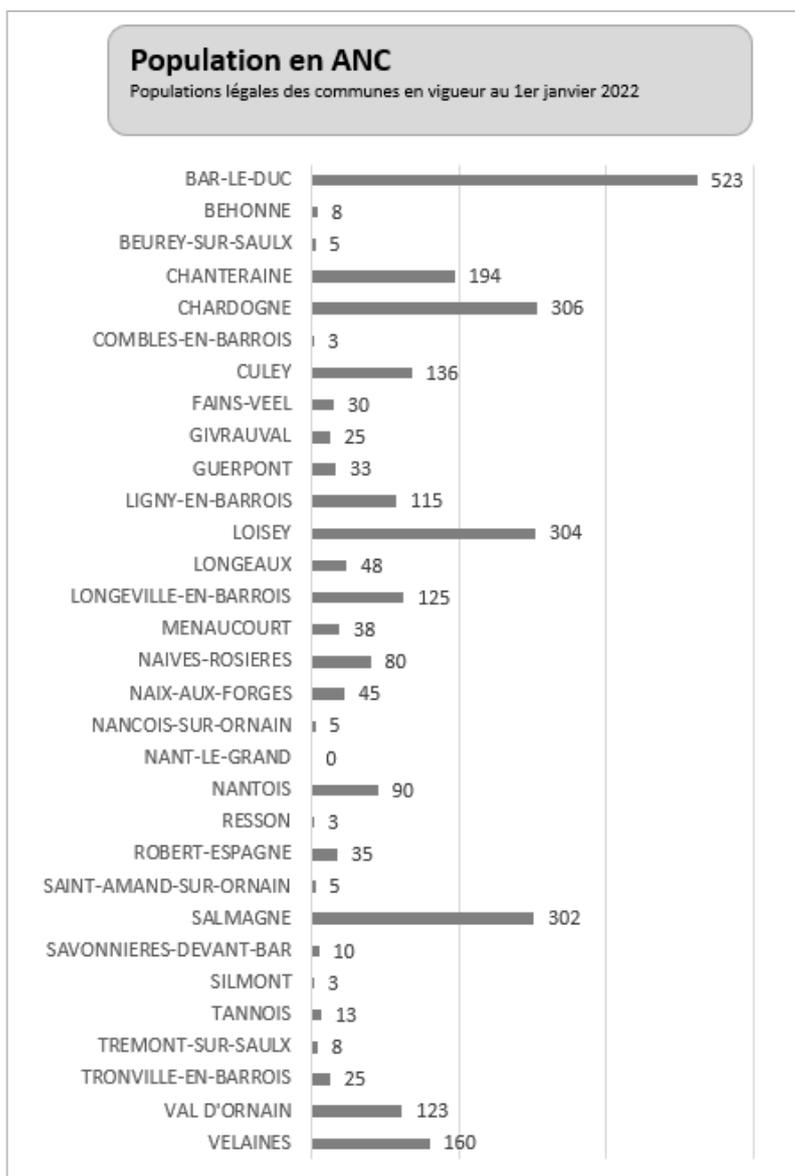
- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

En 2022, le service public d'assainissement non collectif dessert **2 800 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **34 755**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **8,06 % au 31/12/2022** (9,17 % au 31/12/2021).



Service public d'assainissement non collectif (SPANC)**POPULATION DESSERVIE**

(population légale 2019, publiée en déc. 2021, entrée en vigueur le 01/01/2022)

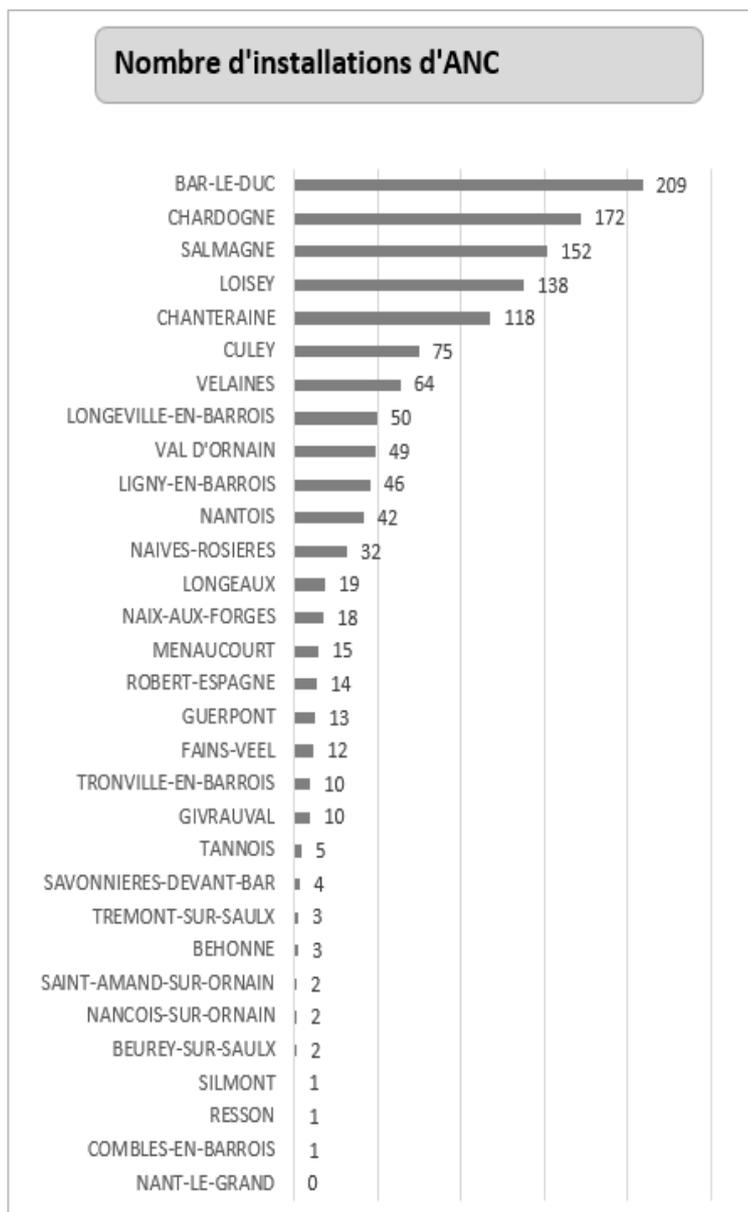
COMMUNE	Population totale	Population en ANC	%
BAR-LE-DUC	15 221	523	3,4%
BEHONNE	624	8	1,3%
BEUREY-SUR-SAULX	421	5	1,2%
CHANTERAINNE	194	194	100,0%
CHARDOGNE	306	306	100,0%
COMBLES-EN-BARROIS	808	3	0,4%
CULEY	136	136	100,0%
FAINS-VÉEL	2 167	30	1,4%
GIVRAUVAL	300	25	8,3%
GUERPONT	251	33	13,1%
LIGNY-EN-BARROIS	4 153	115	2,8%
LOISEY	304	304	100,0%
LONGEAUX	231	48	20,8%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 164	125	10,7%
MENAU COURT	243	38	15,6%
NAIVES-ROSIÈRES	824	80	9,7%
NAIX-AUX-FORGES	227	45	19,8%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	385	5	1,3%
NANT-LE-GRAND	88	0	0,0%
NANTOIS	90	90	100,0%
RESSON	402	3	0,7%
ROBERT-ESPAGNE	806	35	4,3%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	51	5	9,8%
SALMAGNE	302	302	100,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	484	10	2,1%
SILMONT	155	3	1,9%
TANNOIS	425	13	3,1%
TRÉMONT-SUR-SAULX	615	8	1,3%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 382	25	1,8%
VAL-D'ORNAIN	1 027	123	12,0%
VELAINES	969	160	16,5%
TOTAL	34 755	2 800	8,1%

1.4. Parc d'installations d'assainissement non collectif

Le tableau ci-dessous indique pour l'année le parc (nombre) d'installations d'Assainissement Non Collectif :

Nombre d'installations ANC en 2022

COMMUNE	Nombre d'installations
BAR-LE-DUC	209
BEHONNE	3
BEUREY-SUR-SAULX	2
CHANTERAINE	118
CHARDOGNE	172
COMBLES-EN-BARROIS	1
CULEY	75
FAINS-VÉEL	12
GIVRAUVAL	10
GUERPONT	13
LIGNY-EN-BARROIS	46
LOISEY	138
LONGEAUX	19
LONGEVILLE-EN-BARROIS	50
MENAU COURT	15
NAIVES-ROSIÈRES	32
NAIX-AUX-FORGES	18
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
NANT-LE-GRAND	
NANTOIS	42
RESSON	1
ROBERT-Espagne	14
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	2
SALMAGNE	152
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
SILMONT	1
TANNOIS	5
TRÉMONT-SUR-SAULX	3
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
VAL-D'ORNAIN	49
VELAINES	64
TOTAL	1 282



1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de :

100

(80 en 2021).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2022	Tarif au 01/01/2023
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES				
Contrôle diagnostic	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES				
Contrôle de conception	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Contrôle de conception : 2 ^{ème} avis (modification du projet par le pétitionnaire)	30,00 € HT	30,00 € HT	30,00 € HT	30,00 € HT
Contrôle de bonne exécution	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT
Contrôle (visite) supplémentaire	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux réduit en vigueur, soit à compter du 01/01/2014 : **10,0%**.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 03/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 02/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 01/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. Recettes

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Facturation du service obligatoire en € HT	2 341 €	2 415 €	4 931 €
Facturation du service facultatif en € HT	/	/	/
Autres prestations auprès des abonnés en € HT	/	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général en € HT	/	/	/

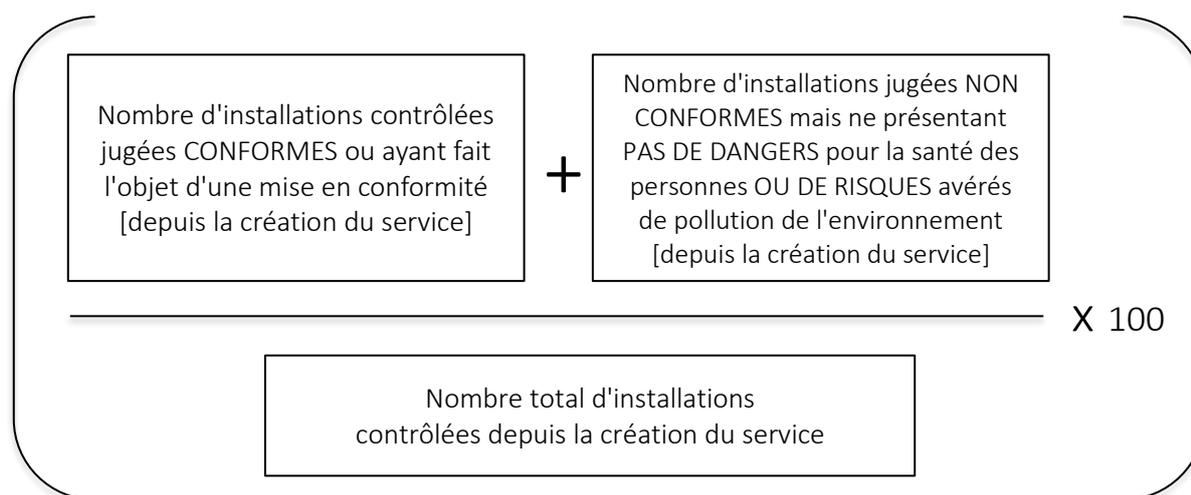
3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.



	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	173	186	188
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	857	867	884
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	577	583	591
Taux de conformité en %	87,5	88,7	88,1

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire est de 0 €. (En effet, seule la compétence obligatoire (contrôle) est exercée).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

/